

ETATS FINANCIERS

**Assurances Multirisques Ittihad
-AMI ASSURANCES-
Siège Social : 15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-**

L'Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 novembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr.Abdellatif ABBES (UAT).

**BILAN ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)**

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2013	2013			2012
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	904 925	891 420	13 505	51 211
AC13- Fonds commercial	298 534	28 534	270 000	114 263
	1 203 459	919 954	283 505	165 474
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 329 256	1 568 228	761 028	990 587
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	877 085	560 383	316 702	387 093
AC23- Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900	77 900
	3 284 241	2 128 611	1 155 630	1 455 580
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990		1 559 990	
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	60 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551		119 715 551	122 291 591
AC334- Autres prêts	1 889 607		1 889 607	1 412 199
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504		1 978 504	2 611 854
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	207 941		207 941	187 533
	178 034 835	2 970 782	175 064 054	170 724 122
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	794 326		794 326	1 010 381
AC520-Provision d'assurance vie	3 812 215		3 812 215	3 530 281
AC530-Provision pour sinistres vie	544 525		544 525	349 017
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 658 712		4 658 712	4 826 430
	9 809 778		9 809 778	9 716 108
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 026 037		1 026 037	1 423 734
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	37 753 766	4 136 244	33 617 522	26 911 961
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	10 646 220		10 646 220	8 416 325
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 292 027		3 292 027	3 618 127
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	451 502		451 502	357 264
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633-Débiteurs divers	1 784 743		1 784 743	2 279 599
	54 954 295	4 136 244	50 818 050	43 007 010
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 790 999	196 346	6 594 653	8 214 527
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 905 019		4 905 019	4 439 700
AC722-Autres charges à répartir	259 325		259 325	
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	3 874 841		3 874 841	3 674 535
AC733-Autres comptes de régularisation	121 211		121 211	19 784
	15 951 394	196 346	15 755 048	16 348 546
Total de l'actif	263 238 002	10 351 937	252 886 065	241 416 840

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2013	2013	2012
Capitaux propres		
CP1- Fonds communs	6 503 402	6 183 142
CP2- Réserves et primes liées au capital	0	0
CP3- Résultats reportés	-2 957 517	4 459 932
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 545 885	10 643 074
CP6- Résultat de l'exercice	401 389	-7 417 447
Total capitaux propres avant affectation	3 947 274	3 225 627
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	924 072	1 991 709
	924 072	1 991 709
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	50 000	50 000
	50 000	50 000
PA3-Provisions techniques brutes		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	40 758 836	38 025 848
<i>PA320- Provisions assurances vie</i>	26 744 691	24 262 109
<i>PA330- Provision pour sinistres (vie)</i>	3 295 057	2 413 501
<i>PA331- Provision pour sinistres (non vie)</i>	164 796 664	160 313 973
<i>PA361- Autres provisions techniques (non vie)</i>	535 014	1 003 543
	236 130 262	226 018 974
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	4 829 254	5 418 591
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	1 598 048	714 676
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	74 400	72 096
<i>PA632-Personnel</i>	0	0
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 394 365	2 105 966
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	1 297 846	714 216
	5 364 659	3 606 954
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	1 640 544	1 104 985
	1 640 544	1 104 985
Total du passif	248 938 791	238 191 214
Total des capitaux propres et du passif	252 886 065	241 416 840

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Opérations brutes 2013	Cessionset/ou rétrocessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	112 590 680	-3 285 254	109 305 427	97 702 146
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-2 732 988	-216 055	-2 949 042	-4 266 082
	109 857 693	-3 501 308	106 356 384	93 436 064
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 934 520	0	4 934 520	4 590 809
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-80 891 021	1 748 074	-79 142 947	-71 312 459
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-4 482 690	-167 717	-4 650 408	-7 921 950
	-85 373 712	1 580 357	-83 793 355	-79 234 409
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	468 529	0	468 529	-405 696
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815
CHNV 43- Frais d'administration	-17 008 574		-17 008 574	-16 759 026
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		500 978	500 978	412 890
	-29 202 910	500 978	-28 701 933	-26 573 103
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	684 120	-1 419 974	-735 854	-8 186 334

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Opérations brutes 2013	Cessionset/ou rétrocessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	6 392 121	-724 348	5 667 773	6 983 110
	6 392 121	-724 348	5 667 773	6 983 110
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	804 670		804 670	665 477
PRV 22- Produits des autres placements	61 140		61 140	38 181
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	11 964		11 964	54 591
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	877 774	0	877 774	758 249
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-881 555	195 508	-686 047	-137 594
	-2 062 460	532 520	-1 529 940	-979 714
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-2 482 582	281 934	-2 200 648	-4 375 089
CHV 22- Autres provisions techniques			0	0
	-2 482 582	281 934	-2 200 648	-4 375 089
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes		727	727	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-919 051		-919 051	-1 353 069
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634
CHV 43- Frais d'administration	-870 722		-870 722	-570 365
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		198 146	198 146	253 211
	-1 803 130	198 146	-1 604 984	-1 722 857
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-39 720		-39 720	-40 594
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-88 150		-88 150	-79 900
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-30 648		-30 648	-23 424
	-158 518	0	-158 518	-143 919
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	763 205	288 980	1 052 185	519 781

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	2013	2012
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-735 854	-8 186 334
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 052 185	519 781
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	5 615 496	5 238 536
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	426 673	300 555
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	83 489	429 730
	6 125 658	5 968 821
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-277 189	-319 551
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-615 168	-628 960
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-213 881	-184 394
	-1 106 238	-1 132 905
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-4 934 520	-4 590 809
PRNT2- Autres produits non techniques	160	4 000
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	401 389	-7 417 447
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	401 389	-7 417 447
Résultat net de l'exercice	401 389	-7 417 447

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	2013	2012
HB1- Engagements reçus	1 446 814	762 218
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2013	Notes	2013	2012
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements des primes reçues des assurés		122 064 806	109 369 893
Sommes versées pour paiement des sinistres		-79 957 565	-70 581 398
Commissions versées aux intermédiaires		-12 338 670	-10 788 260
Encaissements des sinistres pour cessions		8 823	8 280
Décaissements des primes pour cessions		-1 794 305	-1 362 396
Commissions reçues des cessions		84 497	79 299
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-9 459 277	-9 640 065
Variation des espèces reçues des cessionnaires		687 484	645 192
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-57 174 105	-84 798 655
Encaissements liés à la cession de placements financiers		54 496 759	86 687 496
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-18 207 243	-16 165 789
Produits financiers reçus		5 989 813	6 578 517
Autres mouvements		417 784	454 200
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 818 801	10 486 314
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-5 611 677	-7 415 253
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-80 000	-62 900
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-5 691 677	-7 478 153
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)		320 260	369 002
Encaissements provenant d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-1 067 257	-1 008 291
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-746 997	-639 289
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-1 619 874	2 368 872
Trésorerie de début de l'exercice		8 410 873	6 042 001
Trésorerie de fin d'exercice	VI	6 790 999	8 410 873

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Mutuelles El Ittihad

Siège social : 15, rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Téléphone : +216 71 78 39 95/ 71 78 45 44

Fax : +216 71 78 88 10

Email : ami.ass@planet.tn **Site web :** www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1^{er} Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 120 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2013 se présente comme suit :

Cadres	183
Employés	120
Contractuels	20
Total	323

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Dans le cadre de sa restructuration financière et juridique, l'AGE tenue le 28/12/2013 a pris les décisions suivantes qui sont effectivement exécutées au cours de l'année 2014 :
 - La transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme ;
 - La conversion du fonds commun en capital social ;
 - L'ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;
 - La fixation du prix de souscription par action ;
 - La modification des statuts d'AMI Assurances.
- L'AMI a participé dans le capital de la compagnie d'assurance Ettakafoulia créée en 06/2013 pour un montant de 1.300.000 D représentant 13% dans le capital de la compagnie qui s'élève à 10.000.000 D
- L'augmentation des règlements sinistres de 9,8 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 72,9 MDT en 2012 à 82,1 MDT en 2013.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de 11 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 108 MDT en 2012 à 119 MDT en 2013
- La constatation d'un résultat bénéficiaire de 401 389 DT.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2013 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2012.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition ou de construction (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations à leurs coûts d'acquisition (cours boursier ou prix d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage (placement à long terme) ou à leur juste valeur (placement à court terme) qui correspond à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2010 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2011	: 50%
▪ créances de 2012	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat

conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.

- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer** : Les coûts des sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente. Compte tenu de certaines limites dans le suivi par l'inventaire permanent extra-comptable, les règlements sont obtenus globalement à partir de la comptabilité.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (7% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours** : Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation** : Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice. Jusqu'à l'année 2013, il n'a été constitué aucune provision pour égalisation

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes dues par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat ou à l'échéance et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges, comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9, sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2013 sur 2012 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

D – DEROGATIONS

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- **Provision pour frais de gestion** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéficies** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéficies et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéficies est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 1 203 459 DT à la fin de l'exercice 2013 contre 1 024 537 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 178 922 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Logiciels	904 925	886 812	18 113
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	298 534	137 725	160 809
Total	1 203 459	1 024 537	178 922

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2013 est de 919 954 DT et la valeur comptable nette s'élève à 283 505 DT

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2013 s'élève à 3 284 241 DT contre 3 204 273 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 79 968 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
AAI siège	835 574	832 580	2 994
Matériel de transport	300 146	300 146	0
Matériel informatique	1 193 536	1 130 242	63 294
Matériel et mobilier de bureau	877 085	863 405	13 680
Dépôts et cautionnements	77 900	77 900	0
Total	3 284 241	3 204 273	79 968

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2013 est de 2128 611 DT et la valeur comptable nette s'élève à 1 155 630 DT

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 175 064 054 DT en 2013 contre 170 724 122 DT en 2012, soit une augmentation de 4 339 932 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2013	Amort/Prov. 2013	Placement Net 2013	Placement Net 2012	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822	5 303 229
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	60 000	1 639 990
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123	108 287
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	119 715 551	0	119 715 551	122 291 591	-2 576 040
▪ Autres dépôts et Prêts	4 076 052	0	4 076 052	4 211 586	-135 534
Total	178 034 835	2 970 782	175 064 054	170 724 122	4 339 932

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC311- Terrains et Constructions d'exploitation :

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 134 690 DT au 31/12/2013. Le détail de ce poste se présente ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
Terrains	464 500	464 500
Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800
Terrain à Sfax	116 899	116 899

Immeuble siège	696 300	696 300
Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000
Immeuble Sfax	864 732	864 732
Immeuble Sousse	349 800	349 800
Immeuble Bizerte	327 660	327 660
Immeuble Gabès	87 100	87 100
Immeuble Nabeul	48 300	48 300
Immeuble encours LAC	18 878 535	13 533 812
Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	0
Total	26 134 690	20 781 903

L'amortissement des immeubles au 31/12/2013 s'élève à 492 640 DT et la valeur comptable nette s'élève à 25 642 051 DT

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013
Actions Ettakafoulia	1 300 000
Actions GMP	259 990
Total	1 559 990

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde de ce poste s'élève à 26 408 552 DT au 31/12/2013 contre 26 080 306 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 328 246 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle exclusif ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Actions cotées	13 867 985	11 359 768	2 508 217
Actions non cotées	1 059 618	1 319 608	-259 990
SICAV obligataire	1 913 660	4 134 912	-2 221 252
Fond commun de placement	9 567 289	9 266 018	301 271
Total	26 408 552	26 080 306	328 246

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2013 pour 2 478 142 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT) et la participation « Ciments de Bizerte » (505.133 DT). La valeur nette s'élève à 23 930 410 DT.

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 119 715 551 DT au 31/12/2013 contre 122 291 591 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 2 576 040 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Emprunts obligataires	26 567 335	27 321 365	-754 030
▪ Bons de trésors et assimilés	35 913 216	38 235 226	-2 322 010
▪ Comptes de dépôts placements	51 105 000	45 475 000	4 630 000
▪ Bons de caisse	7 130 000	11 260 000	-4 130 000
Valeur brute	119 715 551	122 291 591	-2 576 040

AC334 - Autres Prêts :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 1 889 607 DT contre 1 412 199 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 477 408 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 978 504 DT au 31/12/2013 contre 2 611 854 DT au 31/12/2012, soit une diminution 633 350 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dépôt auprès de la TGT	1 978 504	2 611 854	- 633 350
Total	1 978 504	2 611 854	- 633 350

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 207 941 DT contre 187 533 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 20 408 DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 809 778 DT au 31/12/2013 contre 9 716 108 DT au 31/12/2012, soit une variation positive de 93 670 DT.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	794 326	1 010 381	-216 055
Provision d'assurances vie	3 812 215	3 530 280	281 935
Provision pour sinistres vie	544 525	349 017	195 508
Provision pour sinistres non vie	4 658 712	4 826 430	-167 718
Total	9 809 778	9 716 108	93 670

AC6 – Créances

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 026 037 DT au 31/12/2013 contre 1 423 734 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 397 697 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2013	2012	Variation
Groupe	1 026 037	1 279 052	-253 015
Vie	0	144 682	-144 682
Total	1 026 037	1 423 734	-397 697

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2013 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 37 753 766 DT au 31/12/2013 contre 29 827 475 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 7 926 291 DT et se détaille ainsi :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Primes à annuler	(a)	- 1 108 526	- 1 124 659	16 133
Agences-succursales	(b)	38 862 292	30 952 134	7 910 158
Total		37 753 766	29 827 475	7 926 291

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 4 115 514 DT, d'où une valeur nette de 33 617 522 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à – 1 108 526 DT au 31/12/2013. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2012 effectué en 2013 multiplié par les émissions terme 2013.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 38 862 292 DT au 31/12/2013. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde moins élevé que le solde comptable d'un montant de 568 322 DT.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 10 646 220 DT au 31/12/2013 contre 8 416 325 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 2 229 895 DT et se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Comptes de liaison (a)	8 600 802	6 370 907	2 229 895
Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (b)	2 045 418	2 045 418	0
Total	10 646 220	8 416 325	2 229 895

(a) Le solde de ce poste s'élève à 8 600 802 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
STAR	2 108 002
ASTREE	415 230
COMAR	1 045 226
GAT	1 000 613
M.A.E	977 060
CARTE	363 576
CTAMA.MGA	1 083 081
MAGHREBIA	454 805
LLOYD	662 874
SELIM	119 538
BIAT ASSURANCES	343 257
BUAT	7 388
ETTAKEFOL	4 539
COMPAGNIE ETRANGERE	15 612
Total	8 600 802

(b) Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2013 et n'a pas varié par rapport à 2012. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
Total	2 045 418

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 292 027 DT au 31/12/2013 contre 3 618 127 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 326 100 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ TUNIS RE	0	9 201	-9 201
▪ AFRICA RE	65 590	180 965	-115 375
▪ WAULBAUM	0	93 105	-93 105
▪ NASCO	127 420	242 250	-114 830
▪ BEST RE	2 846 375	2 947 025	-100 650
▪ MARE	0	140 465	-140 465
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	167 115	0	167 115
▪ HANNOVERLIFE	80 411	0	80 411
▪ AUTRES	262	262	0
Total	3 292 027	3 618 127	-326 100

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 236 245 DT au 31/12/2013 contre 2 636 863 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 400 619 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Personnel	451 502	357 264	94 238
Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 396	1 134 396	0
Autres débiteurs	24 221	21 417	2 804
Compte d'attente	626 125	1 123 786	-497 661
Total	2 236 244	2 636 863	-400 619

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 6 790 999 DT au 31/12/2013 contre 8 410 873 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 1 619 874 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 626	1 706 805	107 821
▪ Banques AMI	4 366 680	6 096 076	-1 729 396
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767	606 948	1 820
▪ CCP	924	1 044	-119
Total	6 790 999	8 410 873	-1 619 874

(a) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition tel qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève à 4 905 019 DT au 31/12/2013 contre 4 439 700 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 465 319 DT.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 996 052 DT au 31/12/2013 contre 3 694 319 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 301 733 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	3 874 841
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	121 211
Total	3 996 052

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat 2013	Situation au 31/12/2013
Fonds commun	6 183 142	-	320 260		-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Report à nouveau	4 459 932	-7 417 447	-		-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-		401 389	401 389
Total	3 225 627	0	320 260	0	401 389	3 947 274

L'augmentation du Fonds commun provient des parts versées par les nouveaux adhérents (20 dinars chacun).

PA1 – Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 924 072 DT au 31/12/2013. Ce montant correspond au reste d'un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%. Le montant remboursé en 2013 s'élève à 1 067 037 D.

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 50 000 DT au 31/12/2013. Il s'agit d'une provision pour risques fiscal et social.

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 236 130 262 DT au 31/12/2013 contre 226 018 974 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 10 111 288 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour primes non acquises	(*)	40 758 836	38 025 848	2 732 988
Provision mathématique vie	(a)	26 744 691	24 262 109	2 482 582
Provision pour sinistres à payer vie		3 295 057	2 413 501	881 556
Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	164 796 664	160 313 973	4 482 691
Provision pour égalisation		0		0
Provision pour risques en cours		535 014	1 003 543	-468 529
Total		236 130 262	226 018 974	10 111 288

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 589 337 DT pour passer à 4 829 254 DT au 31/12/2013 contre 5 418 591 DT au 31/12/2012.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dettes pour dépôt de primes	794 326	1 010 380	-216 054
Dettes pour dépôt de sinistre	4 034 928	4 408 211	-373 283
Total	4 829 254	5 418 591	-589 337

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 598 048 DT au 31/12/2013 contre 714 676 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 883 372 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 3 766 611 DT au 31/12/2013 contre 2 892 278 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 874 333 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	74 400	72 096	2 304
Etat, impôt et taxes	2 394 365	2 105 966	288 399
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	687 450	-56 148
Autres créditeurs divers	666 544	26 766	639 778
Total	3 766 611	2 892 278	874 333

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 104 985 DT en 2012 à 1 640 544 DT en 2013, soit une augmentation de 535 559 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Provision pour congés payés	456 825	294 713	162 112
Charges à payer	1 116 689	743 242	373 447
Amort. Diff / prix de remboursement	13 641	13 641	0
Intérêts précompte UBCI Tunis	53 389	53 389	0
Total	1 640 544	1 104 985	535 559

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2013 la somme nette de réassurances de 106 356 384 DT contre 93 436 064 DT en 2012 soit une variation nette de 12 920 320 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Primes émises et acceptées	112 590 681	-3 285 253	109 305 426	97 702 146	11 603 280
Variation de la PPNA	-2 732 988	-216 055	-2 949 042	-4 266 082	1 317 040
Total	109 857 693	-3 501 308	106 356 384	93 436 064	12 920 320

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 590 809 DT en 2012 à 4 934 520 DT en 2013 soit une variation positive de 343 711 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 83 793 355 DT en 2013 contre 79 234 409 DT en 2012 soit une variation négative de 4 558 946 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-80 891 021	1 748 074	-79 142 947	-71 312 459	-7 830 488
Variation de la PSAP	-4 482 691	-167 717	-4 650 408	-7 921 950	3 271 542
Total	-85 373 712	1 580 357	-83 793 355	-79 234 409	- 4 558 946

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de -405 696 en 2012 à 468 529 DT en 2013 soit une variation positive de 874 225 DT détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Var. Provisions pour égalisation	0	110 379	-110 379
Var. Provisions pour risque en cours Incendie	343 276	144 192	199 084
Var. Provisions pour risque en cours Auto	125 253	-660 267	785 520
Total variation	468 529	-405 696	874 225

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 28 701 933 DT en 2013 contre 26 573 103 DT en 2012 soit une variation négative de 2 128 830 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782	-1 938 229
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815	-29 140
▪ Frais d'administration	-17 008 574		-17 008 574	-16 759 026	-249 548
▪ Commissions reçues des réassureurs		500 978	500 978	412 890	88 088
Total	-29 202 910	500 978	-28 701 932	-26 573 103	-2 128 829

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 6 983 110 DT nettes de réassurances en 2012 à 5 667 773 DT nettes de réassurances en 2013 soit une diminution nette de 1 315 337 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 758 249 DT en 2012 à 877 774 DT en 2013 soit une variation positive de 119 525 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 529 940 DT en 2013 contre 979 714 DT en 2012 soit une variation négative nette de 550 226 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120	-1 773
Variation de la PSAP	-881 556	195 508	-686 047	-137 594	-548 453
Total	-2 062 460	532 520	-1 529 940	-979 714	-550 226

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -4 375 089 DT en 2012 à -2 200 648 DT en 2013 soit une variation positive de 2 174 441 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 604 984 DT en 2013 contre 1 722 857 DT en 2012 soit une variation de positive 117 873 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-919 051		-919 051	-1 353 069	434 018
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634	39 277
▪ Frais d'administration	-870 722		-870 722	-570 365	-300 357
▪ Commissions reçues des réassureurs		198 146	198 146	253 211	-55 065
Total	-1 803 130	198 146	-1 604 984	-1 722 857	117 873

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 143 919 DT en 2012 à 158 518 DT en 2013 soit une variation négative de 14 599 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de - 8 186 334 DT en 2012 à -735 854 DT en 2013 soit une variation positive de 7 450 480 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 519 781 DT en 2012 à 1 052 185 DT en 2013 soit une variation positive de 532 404 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 968 821 DT en 2012 à 6 125 658 DT en 2013 soit une variation positive de 156 837 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 1 132 905 DT en 2012 contre 1 106 238 DT en 2013 soit une variation positive de 26 667 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 17 879 296 DT et se détaille comme suit :

	Montant
CHNV43 Frais d'administration non vie	17 008 574
CHV43 Frais d'administration vie	870 722
Total	17 879 296

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2013
Salaires et compléments de salaires	8 413 924
Charges sociales	1 422 851
Autres charges	292 463
Total charges du personnel	10 129 238
STEG, SONEDE, Carburant	177 946
Imprimés et fournitures	225 183
Loyers	387 737
Assurances	298 962
Honoraires	472 110
Contribution organismes professionnels	383 443
Publicités	740 702
Missions et réceptions	151 635
Subventions	245 095
Frais de poste et de télécommunication	219 413
Impôts et taxes (TFP, FOPROLOS, TCL, Protection civile, Fonds des assurés, Fonds de protection des assurés...)	2 224 223
Dotations aux amortissements	490 368
Dotations aux provisions	1 220 729
Autres frais généraux	512 512
Total frais par nature	17 879 296

CHNV 41 et CHV 41- Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 592 036 D en 2013

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Zone / délégation	Montant
- Tunis	58 978 747
- Sfax	17 465 195
- Sousse	19 741 356
- Bizerte	11 812 694
- Gabés	10 984 809
Total	118 982 801

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Libellés	2013
- Trésorerie au début de l'exercice	8 410 873
- Trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 818 800
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-5 691 677
- Trésorerie affectée aux activités de financement	-746 997
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 790 999

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellés	31/12/2013
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 627
▪ Banques AMI	4 366 680
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767
▪ CCP	925
Total	6 790 999

VIII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions conclues avec les parties liées au cours de 2013 se présentent comme suit :

- Octroi à la société GMP d'une avance en compte courant de 80 000 DT, remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et ce compte tenu d'un taux d'intérêt annuel de 4,66%.
- La société GMP a fourni à l'AMI des prestations de gestion entrant dans le cadre d'une convention de délégation de gestion portant sur le portefeuille des contrats vie de la mutuelle. En application de cette convention, GMP a procédé à une facturation totale au titre de 2013 d'un montant de 233 826 DT

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice, à l'exception de l'évènement décrit dans ce qui suit se rapportant à la restructuration juridique et financière de la société.

En effet, donnant suite aux résolutions de l'AGE du 28/12/2013, l'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en Société Anonyme sous la dénomination : Société « Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances » avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

Le capital social provient :

- De la conversion du fonds commun en capital d'un montant de 1.735.140 D
- De l'augmentation en numéraire du capital d'un montant de 1.570.000 D. Cette augmentation est effectuée suite à l'émission de 1.570.000 actions d'une valeur nominale de 1 D au prix d'émission de 20 DT (soit une prime d'émission de 19 DT), rapportant ainsi une somme totale de 31.400.000 DT
- De l'intégration d'une partie de la prime d'émission précitée d'un montant de 9.915.420 D et l'attribution de trois actions gratuites pour chaque action détenue.

IX- ANNEXES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 14 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2013
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2013

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	886 811	18 113		904 925	835 600		55 820				891 420		13 505
Fonds commercial	137 725	160 809		298 534	23 462		5 072				28 534		270 000
Total actifs incorporels	1 024 536	178 923	0	1 203 459	859 062	0	60 892	0	0	0	919 954	0	283 505
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 262 968	66 288		2 329 256	1 272 381		295 847				1 568 228		761 028
Autres installations, outillage et mobilier	863 405	13 680		877 085	476 312		84 071				560 383		316 702
Dépôts et cautionnements	77 900	0		77 900									77 900
Total actifs corporels d'exploitation	3 204 273	79 968	0	3 284 241	1 748 693	0	379 918	0	0	0	2 128 611	0	1 155 630
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 380 673	5 352 787		25 733 460	405 837		43 871				449 708		25 283 753
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230	0		401 230	37 245		5 687				42 932		358 298
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	60 000	1 499 990		1 559 990									1 559 990
Obligations et autres titres à revenus fixe		140 000		140 000									140 000
Autres placements financiers	0			0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 080 306	328 246		26 408 552		2 258 184		219 958				2 478 142	23 930 410
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291 591	500 000	3 076 040	119 715 551									119 715 551
Autres prêts	1 412 199	477 408		1 889 607									1 889 607
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 611 854		633 350	1 978 504									1 978 504
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	187 533	170 897	150 489	207 941		0						0	207 941
Total placements	173 425 386	8 469 328	3 859 879	178 034 835	443 082	2 258 184	49 558	219 958	0	0	492 640	2 478 142	175 064 054
Total Général	177 654 195	8 728 219	3 859 879	182 522 535	3 050 837	2 258 184	490 368	219 958	0	0	3 541 205	2 478 142	176 503 189

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 134 690	25 642 051	25 642 051	492 640
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	15 781 645	14 343 053	14 359 416	1 438 592
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	9 567 289	9 567 289	9 567 289	0
Titres non cotées	2 619 608	1 580 058	1 580 058	1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551	119 715 551	119 715 551	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	2 029 607	2 029 607	2 029 607	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	207 941	207 941	207 941	0
Autres dépôts	1 978 504	1 978 504	1 978 504	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	178 034 836	175 064 054	175 080 417	2 970 782
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	178 034 836	175 064 054	175 080 417	2 970 782
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 193 338	22 996 992	22 996 992	196 346
TOTAL	201 228 174	198 061 046	198 077 409	3 167 128

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2010</i>					
Réglements cumulés	32 610 688	21 677 489	7 497 023		
Provisions pour sinistres	26 144 880	45 932 927	60 676 636		
Total charges des sinistres	58 755 568	67 610 416	68 173 659		
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207		
% sinistres / primes acquises	77,03%	78,70%	78,52%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2011</i>					
Réglements cumulés	42 296 498	43 432 043	26 062 203	9 027 975	
Provisions pour sinistres	11 514 775	23 487 008	42 749 219	68 186 151	
Total charges des sinistres	53 811 273	66 919 051	68 811 422	77 214 126	
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	
% sinistres / primes acquises	70,55%	77,89%	79,26%	91,21%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2012</i>					
Réglements cumulés	47 485 807	55 594 424	45 611 118	29 461 765	10 098 768
Provisions pour sinistres	5 319 260	9 317 169	22 591 150	49 309 743	71 169 442
Total charges des sinistres	52 805 067	64 911 593	68 202 268	78 771 508	81 268 210
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920
% sinistres / primes acquises	69,23%	75,55%	78,55%	93,05%	84,96%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
<i>Inventaire 2013</i>					
Réglements cumulés	61 551 553	58 258 627	48 715 037	35 128 931	13 525 168
Provisions pour sinistres	2 727 044	8 470 590	27 221 365	52 558 546	69 378 429
Total charges des sinistres	64 278 597	66 729 217	75 936 402	87 687 477	82 903 597
Primes acquises	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293
% sinistres / primes acquises	74,82%	76,86%	89,70%	91,67%	75,46%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		26 980	26 980	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 +
Revenu des participations		6 915 152	6 915 152	PRV23
Revenu des autres placements		61 140	61 140	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		160	160	PRNT2
Total produits des placements	0	7 003 432	7 003 432	
Intérêts		947 847	947 847	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		316 909	316 909	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 264 756	1 264 756	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES	TOTAL
Primes	6 392 121	6 392 121
Charges de prestations	-1 180 904	-1 180 904
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 364 137	-3 364 137
Solde de souscription	1 847 079	1 847 079

Frais d'acquisition	-932 408	-932 408
Autres charges de gestion nettes	-870 722	-870 722
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 803 130	-1 803 130

Produits nets de placements	719 256	719 256
Solde financier	719 256	719 256

Primes cédées et/ou retrocédées	-724 348	-724 348
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	337 012	337 012
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	477 442	477 442
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	727	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	198 146	198 146
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	288 980	288 980
Résultat technique	1 052 185	1 052 185

Informations complémentaires

Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	30 039 748	30 039 748
Provisions techniques brutes à l'ouverture	26 675 610	26 675 610
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
	1 291 548	1 487 300	5 593 142	1 689 556	477 980	99 318 167	109 857 693
Primes émises	1 317 122	1 412 643	5 593 142	1 759 367	421 527	102 086 879	112 590 680
Variation des primes non acquises	-25 575	74 657	0	-69 811	56 453	-2 768 712	-2 732 988
Charges de prestations	-1 405 858	1 792 491	4 707 951	259 483	-63 288	79 614 402	84 905 182
Prestations et frais payés	113 389	791 374	4 997 173	227 212	20 610	74 737 090	80 886 847
Charges des provisions pour prestation et diverses	-1 519 247	1 001 117	-289 223	32 271	-83 897	4 877 313	4 018 335
Solde de souscription	2 697 406	-305 191	885 192	1 430 073	541 267	19 703 764	24 952 511
Frais d'acquisition	286 469	185 456	87 100	345 979	189 579	11 099 752	12 194 336
Autres charges de gestion nettes	203 824	210 976	893 965	269 977	53 638	15 376 195	17 008 574
Charges d'acquisition et de gestion nettes	490 293	396 432	981 065	615 957	243 217	26 475 947	29 202 910
Produits nets de placements	65 844	25 028	34 665	33 623	5 744	4 769 614	4 934 520
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	65 844	25 028	34 665	33 623	5 744	4 769 614	4 934 520
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-983 325	-845 298	0	-541 585	-425 989	-705 111	-3 501 308
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	84 564	835 026	0	143 003	12 490	672 991	1 748 074
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-764 713	839 385	0	-230 105	106 216	-118 501	-167 718
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	284 601	69 192	0	93 977	53 207	0	500 978
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 378 873	898 305	0	-534 710	-254 075	-150 621	-1 419 974
Résultat technique	894 084	221 710	-61 208	313 030	49 719	-2 153 190	-735 854
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	-399 027	-218 549	0	-565 373	-113 103	-39 462 784	-40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture	373 452	293 206	0	495 563	169 556	36 694 072	38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 419 722	1 328 013	1 002 750	1 127 871	148 181	159 770 127	164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-2 595 693	-328 782	-1 291 973	-1 097 888	-232 078	-154 767 561	-160 313 974
Autres provisions techniques clôture	0					535 014	535 014
Autres provisions techniques ouverture	343 276					660 267	1 003 543

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2013

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	6 392 121
Charges de prestations	CHV1 1°colone	-2 062 460
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colone	-2 482 582
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colone	0
Solde de souscription		1 847 079
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-932 408
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-870 722
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 803 130
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	719 256
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colone	0
Solde financier	0	719 256
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colone	-724 348
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colone	532 520
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colone	281 934
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colone	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colone	198 146
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		288 980
Résultat technique		1 052 185
<u>Informations complémentaires</u>		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		26 744 691
Provisions techniques brutes à l'ouverture		24 262 109
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2013

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1°colonne	112 590 680
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-2 732 988
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-80 891 021
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-4 482 690
Solde de souscription		24 483 981
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-12 194 336
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-17 008 574
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-29 202 910
Produits nets de placements	PRNT3	4 934 520
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	0
Solde financier	0	4 934 520
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-3 501 308
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 748 074
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	300 812
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	500 978
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	0	-951 445
Résultat technique	0	-735 854
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		-40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture		38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		160 313 974
Autres provisions techniques clôture		535 014
Autres provisions techniques ouverture		1 003 543
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tunis, le 15 novembre 2014

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MULTIRISUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES
- S.A »**

**Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le
31/12/2013**

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport.

Ces états financiers concernent votre compagnie antérieurement exploitée dans la forme juridique d'une mutuelle avant sa transformation en Société Anonyme conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extra ordinaire réunie respectivement le 28 décembre 2013 et le 18 octobre 2014

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 252.886.065 DT et un résultat bénéficiaire de 401.389 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2013 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Nos travaux d'audit de l'exercice 2013 nous ont permis de dégager les situations suivantes :

6- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée, à l'instar des années précédentes, par la différence entre le coût global cumulé des dossiers de sinistres obtenu de l'inventaire permanent (suivi informatique en

extra comptable, AS400) depuis la création de l'AMI, d'une part, et le montant cumulé des règlements obtenu de la comptabilité, d'autre part. Cette méthode présente les insuffisances suivantes :

- Il n'a pas été pris en compte les règlements obtenus de l'inventaire permanent, et ce en raison d'erreurs contenues dans la prise en compte de ces règlements.
- Il a été opéré des retraitements ayant eu pour effet la diminution des coûts des sinistres matériels mais qui ne sont pas entièrement appropriés (dossiers considérés prescrits ou responsabilité estimée partielle de l'AMI)
- Des frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (avocats et experts) n'ont pas été inclus dans la provision

En vue de rapprocher les deux sources d'information et de calculer, désormais, la provision pour sinistres à payer, dossier par dossier, à partir de l'inventaire permanent, tant pour les coûts que pour les règlements, l'ensemble des dossiers de sinistres fait, depuis quelque mois, l'objet d'une revue exhaustive par deux bureaux d'expertise comptable. Par conséquent, et dans la mesure où l'action de cette revue exhaustive est en cours à la date du présent rapport, et en dépit de l'identification de certains écarts préliminaires, nous ne pouvons pas évaluer avec précision suffisante l'impact des régularisations issues de cette action sur le montant de la « provision pour sinistres à payer » et par conséquent sur les capitaux propres.

7- La ré-estimation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) selon la méthode de triangulation retraitée permet d'estimer une insuffisance de l'ordre de 5.000 mDT.

8- La rubrique « autres créances nées d'opérations de réassurance » (note AC62) comporte une créance sur la « BEST RE » pour d'un montant de 2.846 mDT. Compte tenu de certains facteurs de risques, nous estimons que cette créance devrait être provisionnée.

9- Les situations suivantes, ayant pour origine les exercices antérieurs, demeurent non suivies d'effet :

- a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 38.862 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).
- b- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD à la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :
 - i. Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 608 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71)
 - ii. La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).
 - iii. Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 503 mDT (notes AC63/PA63).

Opinion sur les états financiers

10- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 9 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérfications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

12- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers a révélé des insuffisances dans la mise à jour de l'inventaire permanent des sinistres de la branche automobile qui ont limité l'application de la méthode de calcul de la provision correspondante dossier par dossier.

A l'exception de cette observation, nous n'avons pas relevé d'autres d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE
Emna Rachikou

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES

Tunis, le 15 novembre 2014

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MULTIRISUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES –
S.A »

Rapport spécial - Exercice 2013

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2013

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance GMP » dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration. Cette avance, d'un montant de 80 000 DT, a été accordée le 22 octobre 2013, remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2013

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013:

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 et la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe :
 - Des indemnités brutes annuelles de 75 857 DT,
 - la prise en charge par l'AMI du salaire et des avantages servis par le comité général des assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2013 totalisent 38 853 DT
 - une voiture de fonction,
 - des bons d'essence (200 L par mois)
 - la prise en charge des frais de Téléphone.

En somme, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un brut annuel en 2013 de 114 710 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par administrateur et par séance du conseil.

- 3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1 000 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la Mutuelle en 2013 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 20 150 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

■Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES